

**ARCHOS**

Société anonyme au capital de 191.226,501 euros  
3, Rue Ampère - ZI – 91430 Igny  
R.C.S. 343 902 821

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

**Ce rapport contient 5 pages**

88 rue de Courcelles  
75008 Paris

T : +33 1 56 95 08 40  
F : +33 1 56 95 08 59

[www.extentis.fr](http://www.extentis.fr)

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

FB AUDIT & ASSOCIÉS SAS au capital de 8.000€ - SIRET 492 681 358 00031 - Code APE : 6920Z

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

### **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Dextrain**

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 99 949 euros hors taxes.

**Convention sur les ressources opérationnelles et administratives avec la société Domisante**

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 107 151 euros hors taxes.

**Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Medical Devices Venture**

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 48 845 euros hors taxes.

**Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Poladerme**

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 81 456 euros hors taxes.

**Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société MDV IT**

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services.

En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 163 808 euros hors taxes.

**Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec la société Logic Instrument**

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

L'objet de la convention est la mise à disposition des ressources opérationnelles et/ou administratives d'Archos afin d'effectuer des prestations de services. En contrepartie, Archos facturera un montant hors taxes égal au coût complet des prestations de services majoré d'une marge de 5%.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction pour des durées de 3 ans.

Le montant des produits constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 est de 273 502 euros hors taxes.

**Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants**

Administrateur ou Directeur Général concerné : Loïc Poirier

Votre société a pris un contrat d'assurance Responsabilité civile sur les dirigeants mentionnés ci-dessus qui s'élève à 18 530 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Convention ventes produits avec MDV IT**

Administrateur et Directeur Général concerné : Loïc Poirier.

Votre société a facturé des commissions sur les ventes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour un montant global de 11 490 hors taxes.

Fait à Paris, le 22 mars 2024

**EXTENTIS AUDIT**



**Frédéric Bitbol**  
Commissaire aux comptes